

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le dix huit mai, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 13 mai 2026.

DÉCISION N° DB2026_030 - POPULATION CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVÉ À L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT CULTUREL LE GRAND CINÉ

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 18 mai 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais organise l'évènement culturel « Le Grand Ciné »,

Considérant la nécessité de formaliser des conventions avec les communes qui accueillent l'évènement ainsi qu'avec les associations qui y participent,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les termes des conventions à intervenir avec les communes et les associations dans le cadre de l'action culturelle « Le Grand Ciné » qui se déroulera du 03 juillet 2026 au 13 août 2026 dans les communes suivantes : Coulanges / La Motte-Saint-Jean / Vendennes-Lès-Charolles / Champcecy / Saint-Julien-de-Civry / Saint-Vincent-Bragny / Varenne-Saint-Germain / Palinges / Charolles / Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne / Saint-Yan / Hautefond.

Article 2: D'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Nombre de membres en exercice : 23	Secrétariat de séance assuré par : André ACCARY
Membres présents à la séance : 23	Votants : 23

Membres présents :

Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, David BÊME, Magali DUCROISET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick BOUILLON, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Christian LAROCHE, Nicolas LORTON, André ACCARY, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Eric BRAZ, Patrick PAGES, Didier ROUX, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Philippe DUMOUX, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 18 mai 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais